

Pêches côtières : renforcer les activités de suivi, contrôle, surveillance et police

Depuis 2017, la Communauté du Pacifique (CPS) et le ministère néo-zélandais des Industries primaires (MPI) collaborent pour proposer une formation en suivi, contrôle, surveillance et police (SCS-P) des pêches côtières aux pays océaniques membres de la CPS. Les ateliers sont axés sur les compétences élémentaires nécessaires à un agent des pêches côtières dans ses activités quotidiennes sur le terrain, par exemple les techniques d'entretien, la consignation de déclarations, la collecte de preuves, la planification opérationnelle et la réalisation d'inspections sur les marchés. La formation met également l'accent sur l'éducation et la sensibilisation de la population à la nécessité de gérer durablement les ressources marines. Les participants se voient remettre des carnets de notes ainsi que des gilets et des casquettes haute visibilité qu'ils pourront utiliser lors de leurs inspections.

L'équipe de formation se compose habituellement de Ian Freeman (CPS) et de Jeff Dunlop et Mark Nicholson du programme Te Pātui (MPI), d'autres formateurs étant sollicités si nécessaire. Des ateliers ont été organisés avec succès à Port-Vila et à Santo (Vanuatu), à Kiritimati (Kiribati) et à Majuro (Îles Marshall).

Les formations s'organisent autour de cours théoriques et d'exercices pratiques, avec notamment une inspection sur un marché et l'inspection d'un point de vente à la fin de chaque atelier afin que les participants bénéficient d'une expérience en conditions réelles. Ces inspections ont été couronnées de succès puisque plusieurs infractions ont été repérées et que des produits illégaux ont été confisqués à Kiribati et à Vanuatu. À Santo, un revendeur a reçu une contravention de 100 000 vatus (environ 1 000 dollars des États-Unis), car il détenait une quantité considérable de burgaux (coquilles et chair) ainsi que des langoustes trop petites.

En juillet 2019, un atelier a eu lieu à Port-Vila et à Luganville, sur l'île de Santo, à Vanuatu. Ian Freeman et Jeff Dunlop étaient accompagnés de Mark Nicholson dont l'expérience de responsable et de procureur des pêches en Nouvelle-Zélande a permis d'étoffer la formation pour les participants, notamment à Port-Vila. Les inspections habituelles ont été réalisées sur un marché après chaque atelier, avec confiscation de produits illégaux, y compris de coquilles de burgaux et de tritons, aux deux endroits. Une grande quantité d'holothuries congelées a également été confisquée à un vendeur, qui devra certainement verser une amende importante au ministère des Pêches de Vanuatu.

Les inspections réalisées à Luganville ont donné lieu à une découverte intéressante : trois dents de baleine. Bien qu'elles aient très probablement été prélevées sur une baleine morte échouée, il est illégal de posséder des dents de baleine à Vanuatu. Elles ont

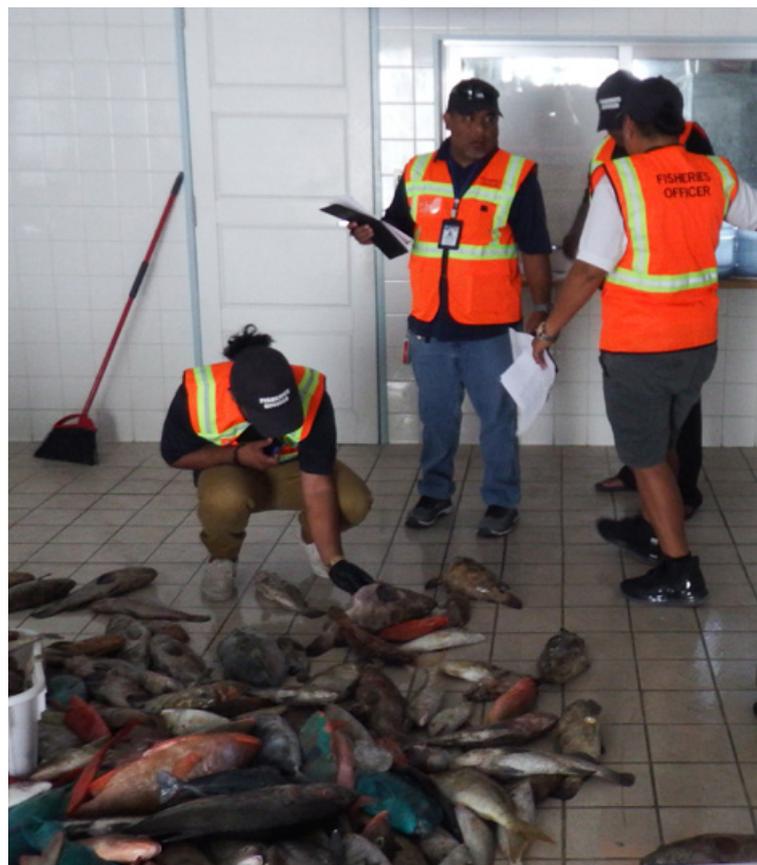


Agents des pêches de Kiritimati (Kiribati) inspectant un bateau contenant des langoustes.
(Crédit photo : Ian Freeman, CPS)

donc elles aussi été confisquées. La gestion de ces espèces incombe souvent aux services de l'environnement, c'est pourquoi, si un pays en fait la demande, la formation SCS-P peut être adaptée pour englober les espèces inscrites aux annexes CITES¹ ainsi que les espèces en danger/protégées.

Étant donné le nombre limité de personnes formées pour faire appliquer la loi dans beaucoup de nos pays membres, l'équipe formatrice encourage la participation, outre de spécialistes des pêches, de personnes issues de différents organismes chargés de la réglementation et de l'application de celle-ci (police, douanes ou agences de protection de l'environnement et de la faune, par exemple), afin que ces structures puissent s'entraider au besoin. L'objectif est d'harmoniser les différentes conceptions prévalant en matière d'application de la loi. Récemment, les avantages d'une telle approche sont apparus clairement à Kiritimati, où trois agents de conservation du ministère de l'Environnement ont participé à l'atelier SCS, ainsi qu'à Majuro, où des agents des douanes, de l'immigration et de la biosécurité étaient présents aux côtés d'agents des pêches côtières.

L'équipe adapte la formation SCS-P des pêches côtières aux besoins de chaque État ou Territoire et insiste sur des domaines particuliers lorsque c'est nécessaire. Sur demande, l'équipe de formation peut également fournir à certains agents des pêches un encadrement et des conseils spécifiques en matière de SCS-P.



Agents des pêches inspectant le marché de l'Office des ressources marines des Îles Marshall sur l'atoll de Majuro. (Crédit photo : Ian Freeman, CPS)



Lors d'un cours animé par Jeff Dunlop à Majuro (Îles Marshall). (Crédit photo : Ian Freeman, CPS)

¹ CITES = Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Formations récentes et à venir

En août 2019, une formation d'une semaine sur le SCS-P des pêches côtières s'est déroulée à Tarawa (Kiribati). Des agents habilités des îles périphériques et des agents des pêches désignés par le ministère des Pêches et de la Valorisation des ressources marines y ont participé. À Kiribati, la pêche vivrière constitue la principale source de protéine animale. La formation a ainsi permis aux 29 participants d'acquérir des connaissances cruciales pour tous les acteurs de la gestion des pêches.

Plusieurs nouvelles activités de formation sont prévues au cours des prochains mois. Mark Nicholson a mis au point des modules d'enseignement sur la marche à suivre afin de constituer un dossier



Holothuries congelées illégalement confisquées à un vendeur de Luganville, sur l'île de Santo (Vanuatu), en juillet 2019. (Crédit photo : Jeff Dunlop, MPI, Nouvelle-Zélande)

d'accusation suffisamment solide pour appuyer le procureur devant le tribunal. Si l'on veut qu'une action en justice soit fructueuse, il est essentiel de bien préparer le dossier, notamment en y intégrant des preuves suffisantes pour étayer chaque élément de l'infraction. Ces modules contiennent, entre autres, des leçons importantes sur les usages et les procédures des tribunaux afin que les nouveaux agents des pêches appréhendent moins leur premier témoignage devant une cour de justice.

L'équipe pense que cette formation ne sera proposée qu'aux États et Territoires employant des agents des pêches côtières expérimentés ou aux pays dans lesquels des agents de SCS ont déjà participé aux premiers ateliers.

Pour plus d'informations :

Ian Freeman

Spécialiste du suivi et de la surveillance des pêcheries côtières et de l'aquaculture, CPS
ianf@spc.int

Mark Nicholson

Conseiller principal (pêches en Océanie) – SCS et police (volet juridique), MPI de Nouvelle-Zélande
mark.nicholson@mpi.govt.nz

Jeff Dunlop

Conseiller en matière de suivi réglementaire (pêches en Océanie), MPI de Nouvelle-Zélande
jeff.dunlop@mpi.govt.nz

Renforcement des capacités de SCS-P : le contexte

La Communauté du Pacifique (CPS) a commencé à concourir aux activités de SCS-P avec le projet « Développer les pêches au profit de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des communautés océaniques ».

Financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT), ce projet est axé sur le renforcement des structures et des mécanismes de gouvernance, dont les lois, les stratégies et les dispositifs de suivi, contrôle, surveillance de la réglementation et police des pêches (SCS-P), qui sont très insuffisants dans le domaine des pêches côtières et de l'aquaculture.

Te Pātuitanga Ahumoana a Kiwa² (abrégé en Te Pātui) est le nom du programme de renforcement des capacités dans les pêcheries océaniques mené par le ministère néo-zélandais des Industries primaires (MPI). Sept agents du programme Te Pātui travaillent en partenariat avec les services des pêches des pays océaniques pour développer leurs capacités de gestion des pêches hauturière et côtières.

Dans le cadre de ce programme, des experts du MPI en gestion et conformité des pêches apportent leur aide aux services des pêches des pays océaniques en proposant notamment :

- des évaluations des besoins ;
- des conseils et un appui pour les projets ;
- des formations techniques en gestion des pêches et suivi réglementaire ;
- des activités de renforcement des compétences de rédaction, de gestion de projet et d'analyse des données ;
- des détachements ou des affectations provisoires au MPI ;
- un encadrement professionnel.

Les trois conseillers SCS de Te Pātui proposent des formations et un appui sur diverses questions liées à la pêche hauturière et aux pêches côtières, notamment le SCS des pêches côtières, les arraisonnements en haute mer, la gestion des informations et les poursuites judiciaires.

² Te Pātuitanga Ahumoana a Kiwa signifie « partenariats dans le domaine des pêches en Océanie » en Te Reo Māori.